

Revue de Presse N° 24

17 Juin 2022

Tunis Re
...your risk is our business



A LA UNE

Risques d'incendies en Tunisie : Il faut désormais prévenir et anticiper

WEBMANAGERCENTER
Depuis 2000

13/06/2022

Environ 16021 incendies ont été enregistrés en 2021, soit une moyenne de 44 incendies par jour, selon les statistiques de la Protection civile. Un chiffre qui reflète l'absence d'une culture de prévention et une faiblesse du contrôle réglementaire de la conformité aux normes de sécurité, selon les participants à une journée de sensibilisation à la prévention contre les incendies, organisée lundi à Tunis par la Fédération tunisienne des sociétés d'assurance (FTUSA). Intervenant lors de cette journée ayant pour thème "Prévention contre le risque incendie : tous concernés... tous engagés", l'ingénieur expert auprès de la FTUSA, Hichem Saied a indiqué que "le montant total des indemnités payées pour des incendies,

est en augmentation ces 5 dernières années, passant de 32,8 millions de dinars (MDT) en 2016 à 107,2 MDT en 2020. Ces chiffres ne comprennent toutefois pas les incendies indemnisés par les autres branches de l'assurance telles que les assurances "bris de machine", la "tous risque chantier et Montage", le "risque agricole" (incendies de culture ou de forêts) et "l'automobile" (incendies de véhicules). Il a par ailleurs mis l'accent sur l'importance de développer une vraie culture de prévention et d'anticipation contre les risques d'incendie, auprès des citoyens, des entreprises mais aussi des autorités compétentes.

Suite P. 03

Dans ce Numéro

Vente en ligne des produits d'assurance : l'ACAPS fluidifie le processus

P. 06

La Banque Africaine de Développement acquiert une participation dans CICA-RE

P. 07

Oman:Regulator implements risk-based approach for calculation of solvency margin

P. 09

مصر: شركات التأمين تحتاج إلى ميزانية ضخمة لتطبيق آلية العمل

عن بعد

P. 09

Russia's state-owned RNRC to reinsure Russian oil shipments

P. 10

CyberCube report addresses criminal cyber threat actors

P. 10

▷ TUNISIE

- Risques d'incendies en Tunisie : Il faut désormais prévenir et anticiper 03
- CARTE Assurances déploie une nouvelle identité visuelle 04
- Quelles situations et perspectives pour l'inclusion financière en Tunisie ? 05

▷ INTERNATIONALE

- L'Algérie :La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) étend son réseau régional 06
- Maroc :Vente en ligne des produits d'assurance : l'ACAPS fluidifie le processus 06
- Crédit Agricole du Maroc lance Tasbiq Addaman Al-Ijtimaii 06
- La BAD renforce le capital de la Compagnie commune de réassurance, la CICA-RE, 07
- Mauritius-based MUA eyes insurance market in East African countries 07
- Saham assurance devient officiellement sanlam et acte le changement de son identité visuelle 07
- Santam buys remaining 49% of insurance technology company JaSure 07
- Oman:Regulator implements risk-based approach for calculation of solvency margin 08
- مصر :شركات التأمين تحتاج إلى ميزانية ضخمة لتطبيق آلية العمل عن بعد 08
- UAE:Insurance sector paid COVID-related claims exceeding US\$200m in 2021 09
- Russia's state-owned RNRC to reinsure Russian oil shipments, 10
- CyberCube report addresses criminal cyber threat actors 10

TUNISIE

WEBMANAGERCENTER
Depuis 2000

Risques d'incendies en Tunisie : Il faut désormais prévenir et anticiper

13/06/2022

Environ 16 021 incendies ont été enregistrés en 2021, soit une moyenne de 44 incendies par jour, selon les statistiques de la Protection civile. Un chiffre qui reflète l'absence d'une culture de prévention et une faiblesse du contrôle réglementaire de la conformité aux normes de sécurité, selon les participants à une journée de sensibilisation à la prévention contre les incendies, organisée lundi à Tunis par la Fédération tunisienne des sociétés d'assurance (FTUSA).

Intervenant lors de cette journée ayant pour thème " Prévention contre le risque incendie : tous concernés... tous engagés ", l'ingénieur expert auprès de la FTUSA, Hichem Saied a indiqué que " le montant total des indemnités payées pour des incendies, est en augmentation ces 5 dernières années, passant de 32,8 millions de dinars (MDT) en 2016 à 107,2 MDT en 2020.

Ces chiffres ne comprennent toutefois pas les incendies indemnisés par les autres branches de l'assurance telles que les assurances " bris de machine ", la " tous risque chantier et Montage ", le " risque agricole " (incendies de culture ou de forêts) et " l'automobile " (incendies de véhicules).

Il a par ailleurs mis l'accent sur l'importance de développer une vraie culture de prévention et d'anticipation contre les risques d'incendie, auprès des citoyens, des entreprises mais aussi des autorités compétentes.



"Cette culture doit être traduite par la mise en place de mécanismes de prévention qui, au-delà de leur rôle préventif, devraient garantir une meilleure efficacité de la lutte contre les incendies", estime l'expert.

"Sur le plan opérationnel, au niveau des unités industrielles, des commerces et des administrations, il est nécessaire de prendre des mesures dès la conception des bâtiments et du matériel.

Pour la lutte proprement dite, il faut bien installer le matériel adapté tels que les extincteurs mobiles, les robinets d'incendie, les sources d'alimentation en eau... Dans les installations extérieures telles que les dépôts de carburant, les postes électriques à haute tension, il est nécessaire de procéder au désherbage annuel avant la saison chaude".

Pour les habitations, l'expert a indiqué que 70% des incendies mortels ont eu lieu dans la nuit. L'intoxication par la fumée est la première cause de décès chez les victimes d'incendie. " Il est ainsi recommandé d'installer au moins un extincteur et des détecteurs de fumée".



S'agissant des grandes cultures, Saied a recommandé de labourer, avant la période des moissons, les lisières près des voies de communication (routes, lignes de chemin de fer) et de ne pas laisser de tessons de bouteilles ou de pièces métalliques éparpillées dans les champs.

Dans les forêts ou en arboriculture (palmeraie, orangerie.), 90% des départs de feux sont d'origine humaine. 80% des feux se déclenchent à moins de 50 mètres des habitations, a-t-il fait savoir considérant que " 50% des départs de feux pourraient être évités en appliquant les bons gestes au quotidien.

Néjib Gouider, expert en incendies auprès de la FTUSA, évoquera pour sa part l'importance de prévenir, mais également d'appliquer la loi pour faire respecter les normes de sécurité et d'actualiser continuellement la réglementation pour suivre l'évolution des techniques et des mécanismes de prévention et de lutte contre les incendies.

CARTE Assurances déploie une nouvelle identité visuelle

15/06/2022

Pendant plus de 45 ans d'existence, CARTE Assurances a su, grâce à ses équipes, son réseau d'agents généraux et ses partenaires, marquer de son empreinte le marché de l'assurance. Et dans cet objectif, "CARTE Assurances" continue à repousser les défis encore plus loin afin d'être en phase avec son temps.

Un Leader de l'assurance...

"CARTE Assurances" est un acteur incontournable du marché tunisien des assurances. Alors qu'elle a toujours occupé une place importante dans la couverture des particuliers la compagnie occupe depuis plusieurs années la place de leader dans le marché des risques de l'entreprise.

Plaçant toujours la digitalisation au cœur de sa stratégie de développement CARTE Assurances a été la première Compagnie du marché à se doter depuis 2020 d'une solution complète de signature



Aujourd'hui, les besoins des assurés ont changé et évolué. Et afin de répondre à ce changement, CARTE Assurances veille à se démarquer encore une fois en s'alignant avec toutes les nouvelles exigences du marché.

Une nouvelle ère à l'horizon

Afin de marquer cette nouvelle transition, CARTE Assurances a dévoilé ce mercredi 15 Juin 2022 lors d'un point de presse tenu dans son siège au Centre Urbain Nord, sa nouvelle identité visuelle ainsi que sa signature institutionnelle.

Illustré par un grand C, le nouveau logotype incarne un changement de posture de la marque impliquant nouveauté, simplicité et modernité sans pour autant tirer de trait sur son héritage visuel. Le logo symbolise les valeurs de protection et de sécurité qu'offre la compagnie à ses assurés.

A partir de ce mercredi 15 juin 2022 tous les points de contact avec la marque à commencer par la signalétique des agences, le dispositif digital, les communications s'harmonisent autour de cette identité visuelle en phase avec son temps. Le dynamisme, l'innovation, l'ouverture sur l'international et l'implication responsable avec l'écosystème des startups tels sont les leviers auxquels s'attache "CARTE Assurances" pour consolider ses performances et aborder l'avenir avec assurance.

Moderniser la pratique de l'assurance

La nouvelle signature vient donc appuyer la vision futuriste de la marque qui ambitionne de moderniser la pratique de l'assurance par de nouveaux services à forte valeur ajoutée. En anticipant les attentes d'une cible en quête d'excellence, "CARTE Assurances" a choisi de se placer dans une dynamique permanente d'innovation et de contribution au progrès de ses assurés.

Un nouveau site web plus intuitif qui va de pair avec ce nouvel esprit futuriste, une campagne 360° sera déployée à l'échelle nationale et d'autres nouveautés seront dévoilées prochainement.

Précurseur à l'international

Consciente que l'ouverture sur le monde et l'Afrique en particulier est une condition sine qua non pour continuer à développer son réseau et ses références internationales, "CARTE Assurances" est devenu depuis 2017 l'actionnaire de référence de la compagnie sénégalaise ASKIA (une compagnie d'assurance multi-branches) qui a déjà implémenté la charte visuelle de CARTE.

Depuis sa création en 1976, CARTE Assurances a toujours œuvré à mettre son expertise au profit d'une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises afin de les accompagner dans le choix et la mise en place de plans d'assurance qui s'adaptent à leurs besoins.

Et c'est grâce à la confiance de ses clients et le professionnalisme de ses équipes que la compagnie a pu maintenir une position de leader pour les risques de l'entreprise et du particulier et, ce pendant plusieurs années.



Quelles situations et perspectives pour l'inclusion financière en Tunisie ?

16/06/2022

Le 15 juin 2022 s'est tenu un événement sur l'état des lieux de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF), organisé par l'Agence Française de Développement (AFD), sous l'égide du Ministère des Finances. Et ce en partenariat avec la Banque Centrale de Tunisie, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Autorité de Contrôle de la Microfinance, le Comité Général des Assurances et l'Observatoire de l'Inclusion Financière.

Cet événement a permis de réaliser un diagnostic à mi-parcours de la SNIF et de ses réalisations, d'identifier les enjeux actuels sur l'inclusion financière en Tunisie et d'ouvrir des pistes de réflexion pour la poursuite de cette stratégie.

Il sera suivi dans les semaines à venir par une série de tables rondes sur les thématiques clés du secteur de l'inclusion financière : le refinancement des institutions de microfinance, l'épargne et l'intermédiation bancaire, la finance digitale, l'assurance inclusive, la réorganisation des associations de microcrédits, le renforcement de l'Association Professionnelle des Institutions de Microfinance ainsi que le pilotage et la supervision de l'inclusion financière.

Ces ateliers participatifs, qui réuniront les acteurs publics et privés de l'écosystème de l'inclusion, seront suivis d'un événement de restitution visant à dégager une feuille de route sur les différents axes de la SNIF.

Appuyer des réformes socio-économiques en Tunisie

Notons que cet événement s'inscrit dans le cadre d'un prêt de politique publique de 150 M€ signé en 2020 entre la République tunisienne et l'AFD, dont l'un des volets est dédié à l'inclusion financière, secteur sur lequel l'AFD est très engagée, aux côtés des autorités tunisiennes, des banques, et des institutions de microfinance depuis 2011.

En effet, ce projet vise à appuyer des réformes socio-économiques en Tunisie pour une croissance durable créatrice d'emplois permettant d'améliorer les conditions de vie des populations.

Le programme d'accompagnement, mis en œuvre par Horus, Grant Thornton et Amef Consulting, comprend plusieurs composantes, dont un état des lieux sur la SNIF suivi d'ateliers de réflexion sur les principales thématiques, l'accompagnement de certains régulateurs et superviseurs du secteur (ACM et CGA) ainsi que des formations dédiées aux acteurs de l'inclusion financière.



MAGHREB



La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) étend son réseau régional

14/06/2022

La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) prévoit d'atteindre 70 représentations régionales d'ici fin 2022 contre 68 actuellement. L'extension du réseau touchera également les 536 bureaux locaux de la CNMA.

Cette initiative s'inscrit dans la stratégie de la CNMA 2020-2024 qui vise à renforcer le travail de proximité de la société et son rapprochement avec ses clients et adhérents.



Crédit Agricole du Maroc lance Tasbiq Addaman Al-Ijtimaïi

07/06/2022

Le Crédit Agricole du Maroc, premier partenaire des agriculteurs et du monde rural, se mobilise aux côtés du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts et de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale pour la réussite du programme de généralisation de la couverture sociale au profit des agriculteurs en lançant un produit dédié à l'AMO «Tasbiq Addaman Al-Ijtimaïi » et en mettant en place un dispositif spécifique pour accompagner ce programme.

Il a pour objectif de faciliter et accompagner leur adhésion au régime de l'AMO tout en simplifiant les procédures de prélèvement des cotisations et de remboursement des prestations de l'AMO pour les agriculteurs.



Vente en ligne des produits d'assurance: L'ACAPS donne son feu vert pour le lancement

10/06/2022

La nouvelle instruction relative aux dispositifs électroniques de vente en ligne des produits d'assurance, entrera en vigueur le 1er juillet 2022. L'annonce a été faite ce vendredi par l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS).

Dans un communiqué de presse, l'ACAPS a déclaré que les orientations de la directive sont conçues pour simplifier le processus de mise en place d'un système de vente en ligne en donnant aux acteurs une vision plus claire des exigences de conformité dont ils ont besoin.

A ce titre, l'ACAPS prescrit les modalités que doivent respecter les entreprises d'assurances et de réassurances, ainsi que les intermédiaires d'assurance et autres entités habilitées à présenter au public des opérations d'assurance, pour mettre en place des services de vente électronique en ligne permettant la conclusion des contrats d'assurance.

L'autorité souligne que cette instruction permet de constituer le cadre adapté en clarifiant les exigences réglementaires associées au dispositif, qui a fait l'objet d'une concertation avec les professionnels et permet désormais aux assurés d'adhérer selon deux options.

Pour la première option : La souscription s'effectue en ligne, avec la signature des deux parties. Ainsi, le contrat doit être accessible à tout moment à l'assuré et transmis sous 7 jours à sa demande.

Pour la deuxième option : L'offre s'effectue aussi en ligne sauf que le contrat physique est envoyé au client pour qu'il le signe manuellement.

Le communiqué conclut que l'instruction relative aux dispositifs électroniques de vente en ligne de produits d'assurance explicite les attentes de l'Autorité en la matière et reprend les principales règles portant sur les contrats conclus à distance prévues par la loi n° 31-08, édictant des mesures de protection du consommateur, le DOC et la loi n° 53-05 relative à l'échange électronique de données juridiques ainsi que certaines mesures de la loi n° 17-99 portant code des assurances applicables à la vente en ligne.

AFRIQUE



La BAD renforce le capital de la Compagnie commune de réassurance, la CICA-RE

15/06/2022

La Banque Africaine de Développement (BAD) vient d'acquérir une participation de 5,47% du capital de la Compagnie de Réassurance des Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CICA-RE). Le montant de la transaction s'élève à 6,558 milliards FCFA (10,69 millions USD).

La convention d'investissement entre les deux institutions a été signée le 9 juin 2022 à Abidjan, en présence du ministre de l'Économie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire, Adama Coulibaly. L'opération permet de renforcer la solidité financière de la CICA-RE, d'augmenter ses capacités de souscription, de contribuer au financement de son expansion en Afrique et de renforcer son cadre de gouvernance et de gestion des risques..

LIFE INSURANCE INTERNATIONAL

Mauritius-based MUA eyes insurance market in East African countries

08/06/2022

Mauritius-based insurance company MUA is looking to expand operations in several East African countries, . MUA CEO Bertrand Casteres believes that in future, most of the growth is expected to come from East African nations.

The insurer, which currently has operations in Kenya, Uganda, Rwanda and Tanzania, aims to capture 10% of the market in East African markets.

"Mauritius is a tiny stone in the Indian Ocean," MUA chief said in an interview earlier this week.

"The premiums from Africa will get bigger and bigger in the coming years," he added.

"In the next two or three years our priority, given the investments in East Africa, more than 50% of our equity base, is to create value out of our investments," Casteres said. "We keep our ears open, our eyes open to see whether there is any other opportunity in another



Saham assurance devient officiellement sanlam et acte le changement de son identité visuelle

16/06/2022

Lors d'une rencontre avec la presse ce jeudi 16 juin 2022, Saham Assurance a annoncé officiellement son changement de dénomination pour devenir Sanlam, consolidant ainsi son appartenance au premier groupe d'assurance en Afrique.

Saham Assurance a rejoint ce jeudi 16 juin 2022, les 20 filiales du groupe Sanlam ayant changé de nom en 2021 et ce, dans 13 pays du continent africain. Ainsi, la compagnie devient officiellement Sanlam Maroc et affiche désormais son appartenance au premier groupe d'assurance en Afrique.

«Ce changement de nom nous permettra de déployer au Maroc une marque unifiée à l'échelle continentale, forte de la reconnaissance de nos partenaires et clients, ainsi que du capital confiance construit depuis plus d'un siècle. Il s'agit aussi pour nous de mettre à profit les synergies Groupe ainsi que la cohérence du discours et de la communication de Sanlam», explique à Le360, Yahia Chraïbi, directeur général de Sanlam Maroc.



Santam buys remaining 49% of insurance technology company JaSure

08/06/2022

South African insurance company Santam will complete a buyout of digital insurance app JaSure, having already acquired 51% of the insurtech back in 2020.

South African insurance company Santam has agreed to acquire the remaining shares in digital insurtech JaSure, in which it is already a majority shareholder.

Santam acquired a 51% stake in JaSure in 2020 and is now acquiring the remaining 49% shareholding to complete a buyout of the firm. Founded in 2017 and based in Johannesburg, JaSure offers a range of predominantly car and home contents insurance options. Their app gives users the ability to customise insurance by turning cover on and off for specific items, and their dynamic premiums mean that customers are paying based on usage.

Oman: Regulator implements risk-based approach for calculation of solvency margin

15/06/2022

The Capital Market Authority (CMA) has announced a risk-based approach for the calculation of the solvency margin of insurance companies. The first set of audited financial statements to which the new calculation method will be applied is for the financial year ending on 31 December 2022. Previously, the calculation of the solvency margin was based on the adequacy of assets compared to liabilities.

The CMA says that it issued Decision No. 18/2022 amending certain provisions of the Executive Regulations of the Insurance Companies Law published in the Official Gazette on 6 February 2022. This includes the necessary amendments for the calculation of risk-based solvency margins. This move comes after consideration of the most appropriate approach to be used in calculating the solvency margin of insurance companies in order to develop methods, processes and bases for risk management.

The CMA emphasises that the risk-based approach contributes to achieving a number of objectives such as enhancing the capital of insurance companies, identifying the risks to which an insurer is exposed according to the nature and size of its business, determining the appropriate methods for management of such risks, protecting the rights of stakeholders, developing sound management practices in insurance companies, and enhancing investor confidence in the insurance sector in the Sultanate



15/06/2022

مصر: شركات التأمين تحتاج إلى ميزانية ضخمة لتطبيق آلية العمل عن بعد

أظهرت نتائج بحث أجرته مؤسسة (KPMG) والذي شمل شركات تعمل في العديد من الصناعات المختلفة في معظم الدول أن أول إجراء اتخذته تلك الشركات بعد وقوع أزمة كوفيد-19 هو التحول إلى العمل عن بعد وأن حوالي 90% من موظفي تلك الشركات أصبحوا يعملون من المنزل، مع وجود جزء ضئيل من الموظفين في مقر الشركة، وذلك نظراً لأن هؤلاء الموظفين يشغلون وظائف مهمة لا يمكن القيام بها عن بعد مما يستلزم تواجدهم في مقر الشركة.

تحديات تواجه تطبيق آلية العمل عن بعد

وأوضحت الدراسة أن أهم تحدى تواجهه شركات التأمين هو كيفية إدراج العمل عن بعد ضمن خطة إستمرار العمل الخاصة بها، ذلك إضافة إلى العديد من التحديات والتي منها على سبيل المثال تحدى اقتصادى، إذ لا تمتلك بعض الشركات البنية التحتية التكنولوجية التي تمكنها من السماح لموظفيها بالعمل عن بعد، أى سيتم تسعير الوثائق وتقييم مخاطرها ومزاولة الاكتتاب والتعويض عبر الإنترنت وهو ما يستلزم قيام الشركة بتحسين البنية التحتية التكنولوجية التي تمكن الموظف الذى يعمل عن بعد من الدخول عن بعد من خلال الحاسب الآلى الخاص به على الحاسب الآلى المركزى بالشركة والإطلاع على البيانات والمستندات التي تمكنه من مزاولة عمله، إن مثل هذا النظام يحتاج إلى بنية تحتية على درجة عالية من التطور

ولا يحتاج إلى أن يتم القيام به في مكان معين حتى يتم تنفيذه بنجاح، بالتالى فإن هذا الأسلوب يتبنى فكرة جديداً فى آلية تنفيذ العمل؛ ألا وهو أنه بدلاً من الانتقال إلى مقر العمل كل يوم لتنفيذ العمل المطلوب من مكتب مخصص، يمكن للموظفين الذين يعملون عن بعد تنفيذ مشاريعهم وتجاوز أهدافهم أينما يحلو لهم. وبالتالي فإن هذا الأسلوب الجديد فى العمل يشكل تحولاً فى المفهوم النمطى للمجتمع عن مكان العمل المناسب، وهو ما يعتبر تحولاً إيجابياً نظراً لمساحة الحرية التي يعطيها هذا المفهوم الجديد للشخص الذى يقوم بتنفيذ العمل.

تأثير وباء كوفيد-19 - على بيئة العمل فى شركات التأمين

على الرغم من أن جميع شركات التأمين لديها خطط لاستمرار العمل، إلا أن تلك الخطط لم يتم تصميمها أو اختبارها في حالة مثل كوفيد-19 حيث كان يتعين عزل جميع الموظفين تقريباً عن مكاتبهم بين عشية وضحاها، بالإضافة إلى ذلك فإن توقيت الحدث كان خلال نهاية السنة المالية، مما زاد من تعقيد المشكلة لأن شركات التأمين عادةً ما تشهد في تلك الفترة فترات التجديد وإقبال العام المالى وصرف العمولات ودفع الأقساط وما إلى ذلك

تحديات رقابية تعيق العمل الإلكتروني

أما بالنسبة للتحديات الرقابية فهي تكمن فى اللوائح والقوانين والتشريعات التي تفرضها الدولة والتي قد تعيق أحياناً العمل الرقمية أو الإلكتروني، من أمثلة تلك التحديات التوقعيات المادية والتي يطلق عليها فى بعض الدول العربية مصطلح "التوقيع الحى"؛ حيث تصر بعض الجهات الرقابية أن تكون التوقعيات على وثائق التأمين توقعيات مادية بدلاً من التوقعيات الإلكترونية وهذا بموجب القانون مما يعيق عملية الإصدار الإلكتروني للوثائق.

دور هيئة الرقابة المالية فى تطبيق التحول الرقمية فى مصر

ويجدر الإشارة هنا إلى الدور الذى تقوم به الهيئة العامة للرقابة المالية فى مصر فى هذا الصدد حيث قامت الهيئة منذ عام 2015 بإصدار قرار مجلس إدارة الهيئة رقم (122) لسنة 2015 بشأن تنظيم إصدار وتوزيع شركات التأمين لبعض وثائق التأمين النمطية إلكترونياً وقرار رئيس الهيئة رقم (729) لسنة 2016 بشأن الضوابط التكنولوجية وقواعد تأمين المعلومات المرتبطة بإصدار وتوزيع شركات التأمين لبعض وصائق التأمين النمطية إلكترونياً من خلال شبكات نظم المعلومات.. حيث أتاحت تلك القرار لشركات التأمين المقيدة بسجلات الهيئة أن تصدر بعض وثائق التأمين النمطية والتي تم تحديدها وتحديد الضوابط الخاصة بها فى تلك القرارات.

ASIA INSURANCE REVIEW

UAE: Insurance sector paid COVID-related claims exceeding US\$200m in 2021

15/06/2022

The Central Bank of the UAE (CBUAE) has disclosed that total paid insurance claims relating to COVID-19 amounted to AED790m (\$215m) in 2021, marginally lower than the AED800m paid in 2020.

In percentage terms, the COVID-19 claims paid in 2021 accounted for 2.6% of total incurred claims, compared to 2.0% in 2020, says the CBUAE in its annual report for 2021

This reduction in claims was despite an increased level of exposure due to the resumption of economic activities, international travel and minimal lockdowns compared to 2020, says the report

The CBUAE says that it continues to monitor the impact of COVID-19 on the UAE insurance industry on a .monthly basis

The central bank took over the role of supervising the UAE insurance sector in 2021. This followed the government's decision in 2020 to merge the Insurance Authority into the CBUAE as part of the UAE's broader aim to transform the CBUAE into one of the world's top central banks

Central Bank's Actions in the Insurance Sector

Apart from monitoring COVID-19 risk in the insurance sector, the CBUAE as the industry regulator has :implemented several initiatives. These include

- ,an action plan to achieve full compliance with ,the IAIS Insurance Core Principles
- ,risk-based on-site inspections of insurance ,entities
- ,continuing to prepare the insurance sector for ,IFRS 17 implementation
- ,launch of a digital supervisory platform
- ,implementation of internal controls over ,financial reporting
- ,assessment of climate change risk in the insurance sector

Solvency Action Plan

The CBUAE focused on the primary objectives of effective risk-based supervision (ensuring the safety and soundness of insurers and protecting policyholders) and developing the insurance sector in line with international best practice and standards. It adopted a solvency action plan to ensure that companies would complete their solvency strengthening programmes in 2022, resolving solvency deficits following additional .financial regulations in late 2017

Introduction of Onsite Inspection Visits

A key CBUAE initiative in insurance sector supervision was to organise site visits to licensed entities using a risk-based approach, to confirm the entities' ability to manage all risks and ensure the protection of policyholder rights. The CBUAE conducted 83 inspection visits during 2021, which covered insurance companies and other entities related to insurance.

Industry Readiness to Implement IFRS 17

The CBUAE completed its industry readiness assessment to implement the new International Financial Reporting Standard for insurance contracts (IFRS 17), based on financial and operational impact assessments submitted in March 2021. It communicated the assessment results to the industry in June 2021 with recommended actions, specifically the need for early auditor engagement to mitigate project delivery risk.

Digital Supervisory Platform

The CBUAE launched a digital supervisory platform (DSP) project to oversee the insurance sector on a holistic basis. This is to ensure that insurance supervision follows contemporary standards and practices, using the latest technology available to supervisors around the world.

Internal Controls over Financial Reporting (ICFR)

The CBUAE has started to implement ICFR in the UAE's insurance sector. This will permit high-quality information-sharing with the public and other stakeholders by providing assurance on the reliability of insurance firms' financial reporting,

Climate Change Risk Assessment in the Insurance Sector

The CBUAE assessed climate change risks in the insurance sector, which will affect insurance firms both as insurers and as investors in financial instruments. The adaptation of the UAE's insurance sector to climate change considers climate-risk self-assessment and gap analysis, climate-risk mitigation measures and identification of growth opportunities.

Industry Consultations and Communications

The CBUAE held a series of industry workshops in 2021 to communicate its supervision priorities and information requirements for 2022 to a target audience of insurance companies, actuaries and external auditors, clarifying data and reporting requirements

Internationale

 **Reinsurance News**

CyberCube report addresses criminal cyber threat actors

13/06/2022

A new report from CyberCube says that cyber criminals display a variety of motivations and maintain complex relationships, which should be considered when underwriting and broking cyber risk.

The report – Understanding criminal cyber threat actors and motivations, states that there are three main types of threat actors: **state-sponsored, criminal gangs, and hacktivists.**

CyberCube notes that state-sponsored actors are among the most significant and concerning to the re/insurance industry and potential victims of cyber-crime.

State-sponsored actors are affiliated with government entities and, as a result, tend to represent well-funded, well organized and sophisticated actors with mature procedures, and protection from an associated government.

The report highlights how state-sponsored actors' objectives tend to align with the government entity that sponsors them.

Moreover, the report states that organized criminal gangs are primarily focused on ransomware and are evolving their tactics, techniques, and procedures at a rapid rate.

In addition, the more evolved criminal gangs have even turned their attention in recent years to providing sophisticated hacking tools to other, affiliate cyber criminal gangs via a software-as-a-service (SaaS) distribution method, which is known as ransomware-as-a-service (RaaS).

The report also addresses how influential hacktivists present a very real threat to business and to the cyber insurance market, as these organisations play a very dangerous game when putting state secrets and intelligence operations in harms way, and the potential repercussions of these activities are far reaching.

Furthermore, CyberCube states that it expects to see more activity from nation state cyber threat actors in the coming years. The number of nation states who now see cyber capability as key to their strategic, national objectives is increasing, and many nation states are maturing their capabilities at a rapid pace.



Russia's state-owned RNRC to reinsure Russian oil shipments

13/06/2022

State-controlled Russian National Reinsurance Company (RNRC) is now the main reinsurer of Russian ships, including Sovcomflot's fleet, after Western insurance firms withdrew cover for Russian shipowners, three people familiar with the matter told Reuters.

Insurance is essential for maritime transport, particularly oil cargoes that require the highest safety standards due to the risk of spills and shipping flammable material on the high seas.

Before Western sanctions were imposed on Russia over its invasion of Ukraine, which Moscow calls a "special military operation", insuring such cargoes relied on reinsurance from an international pool of companies offering broad coverage.

The sources, who declined to be identified due to the sensitivity of the issue, said Russian central bank-controlled RNRC was now the main company providing state guarantees to Russian insurance firms that offered cover such as Ingosstrakh, which insures Russian tankers, including SCF's fleet.

INSURANCE PROTECTION

Ships are commercially required to have protection and indemnity (P&I) insurance, which covers third-party liability claims including environmental damage and injury. Separate hull and machinery policies cover vessels against physical damage.

According to Ingosstrakh's website, the company offers P&I reinsurance of up to \$1 billion.

An equal amount was guaranteed by Japan and India for Iranian shipments made in 2012, a period when Iran was under Western sanctions and shut out of the global insurance market.

Western reinsurers typically have higher capital allocations with allotments for different types of cover such as marine insurance, which provides the full range of protection for ships,